

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MENARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juillet 2019

Présents : M. MENARD – M. ADAM - Mme BLONDEAU - M. PRENANT - M. DESHAYES - M. PIGOREAU – M. JUMERT – M. ERMISSE

Absents excusés : Mme PAGANUCCI (pouvoir Madame BLONDEAU) - Mme MÉRAUD (pouvoir M. PIGOREAU) – M. HEBERT (pouvoir M. ADAM) - Mme BEAUCHEMIN

Absents : M. PÉRÉON - Mme LETANT - Mme FERNANDES-PENTEADO

Secrétaire de séance : Madame BLONDEAU

*Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité*

## 1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de réunion du 14 juin 2019 est approuvé.

## 2. Finances

- Budget communal : D.B.M. n° 1

Monsieur le Maire présente le projet de délibération modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2111 : Terrains nus	0,00 €	610,20 €	0,00 €	0,00 €
D-2152 : Installations de voirie	0,00 €	2 923,28 €	0,00 €	0,00 €
D-21534 : Réseaux d'électrification	0,00 €	6 414,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2031 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 426,20 €
R-2033 : Frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	521,28 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 947,48 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 947,48 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 947,48 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 947,48 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>9 947,48 €</b>		<b>9 947,48 €</b>

Ces écritures permettent d'intégrer les frais d'études (compte 2031) et les frais d'insertion (2033) aux travaux auxquels ils se rapportent (comptes 2152 et 21534).

- Budget eau : D.B.M. n° 1

Monsieur le Maire présente le projet de délibération modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2158 : Autres	0,00 €	4 170,00 €	0,00 €	0,00 €
R-203 : Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 170,00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 170,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 170,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 170,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 170,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>4 170,00 €</b>		<b>4 170,00 €</b>

Ces écritures permettent d'intégrer les frais d'études (compte 203) aux travaux auxquels ils se rapportent (comptes 2158), en l'occurrence les travaux pour la piste cyclable.

### **3. Aménagement cœur de village**

#### **- Point sur les travaux**

Monsieur MÉNARD récapitule l'état d'avancement des travaux : l'entreprise RTC a terminé la première phase. Le dallage va être posé à partir du 26 août par un sous-traitant de l'entreprise PIGEON. L'entreprise a cependant posé les bordures et commencé l'aménagement de la place.

Les bordures en sortie de parking, face à la boulangerie, sont posées en position inclinée pour arriver au niveau zéro.

Monsieur MÉNARD note la valeur professionnelle remarquable du chef de chantier et de l'équipe de l'entreprise PIGEON.

Concernant le béton bouchardé, l'entreprise PIGEON a fait part de l'évolution des prix qui a augmenté de 10 à 15 %.

Monsieur MÉNARD informe le conseil que la circulation sera difficile de la fin du mois d'août à la mi-octobre, selon le planning des travaux, toutefois les entreprises s'engagent à ouvrir les rues à la circulation, tant que possible.

#### **- Travaux sur le réseau pluvial, rue de la Couture et avenue du 11 Novembre : devis PIGEON**

Au vu de l'état du réseau, il paraît nécessaire de le reprendre en partie par chemisage, en partie avec ouverture de tranchée. L'entreprise PIGEON propose de réaliser ces travaux.

Le réseau risquant de s'affaisser, le conseil décide de procéder aux travaux de réparation considérant que les réseaux doivent être en bon état avant de refaire la chaussée ; il accepte donc le devis de l'entreprise PIGEON, pour un montant de 25 321,97 € HT, soit 30 386,36 € TTC.

#### **- Entreprise RTC**

Monsieur MÉNARD rapporte les termes de la réunion avec la maîtrise d'œuvre et l'entreprise R.T.C., du vendredi 19 juillet. Des pénalités et des réfections ont été acceptées par l'entreprise, après négociation avec Monsieur BERTRAND, responsable du bureau d'études ECMO, pour un montant de près de 10 000 €. La réfaction est due aux travaux réalisés par les entreprises PIGEON et INEO en raison soit d'une malfaçon ou d'un retard de l'entreprise R.T.C.. Les deux autres entreprises ont dû intervenir pour ne pas pénaliser le chantier. A ce titre, elles vont refacturer environ 5 000 € à la commune.

Monsieur MÉNARD précise que le travail mal fait par l'entreprise R.T.C. est en partie due à l'absence de la maîtrise d'œuvre sur le chantier ; le bureau d'études est donc également mis en cause.

Monsieur MÉNARD a exigé que la maîtrise d'œuvre soit beaucoup plus présente pour la suite du chantier.

Concernant l'avancée des travaux, le planning annoncé dans la brève a été bouleversé notamment en raison d'un accident qui a touché le dalleur ; l'entreprise PIGEON a réalisé quelques dallages mais un nouveau sous-traitant sera proposé par l'entreprise PIGEON, à compter du 26 août. Toutefois, le terme des travaux ne devrait pas être modifié.

### **4. CATV :**

#### **- CLECT : commission locale d'évaluation des charges transférées**

Dans le cadre des transferts de compétences, le calcul de transfert de charges est en cours d'analyse.

Monsieur MÉNARD explique que les transferts des compétences nécessitent une cohérence sur le mode de calcul : soit sur la valeur des charges historiques, soit sur une valeur actualisée. La CLECT s'oriente sur la base à partir de la valeur des charges historiques.

Le transfert de charges porte notamment, pour la commune de Villiers-sur-Loir, sur : la voirie (valeur historique : 41 757 €), le balayage (3 019,20 €), l'éclairage (4 407,50 €).

#### **- Transfert services de l'eau et de l'assainissement**

Monsieur MÉNARD informe le conseil de l'évolution du dossier en matière de transfert. Le conseil municipal devra statuer avant la fin du mois de septembre sur le transfert ou non du fonds de roulement des budgets eau et assainissement.

Par ailleurs, la communauté d'agglomération ne s'est pas encore positionnée sur le reliquat de plus de 422 000 € restant dû au budget communal par le service assainissement. Monsieur MÉNARD émet quelques craintes dans la mesure où il a été évoqué qu'il ne s'agissait pas d'un financement de travaux mais d'une subvention d'équilibre. Légalement, le service assainissement aurait dû augmenter les tarifs pour que ce soit les abonnés qui financent le service et non les contribuables.

Lors du conseil du mois de septembre, le conseil sera également sollicité sur le rachat du matériel affecté au service de l'eau.

#### **5. CITY PARK : permis d'aménager**

Monsieur MÉNARD informe le conseil de l'avancement du dossier. L'architecte des bâtiments de France a émis un avis favorable en revanche la direction régionale des affaires culturelles a prescrit une modification de la consistance du projet de travaux, rendant le projet très difficilement réalisable.

Monsieur MÉNARD et le maître d'œuvre rencontreront la DRAC en espérant faire assouplir les prescriptions. Le projet paraît compromis.

Monsieur ERMISSE propose de faire référence à un recours au tribunal administratif, si aucune négociation n'apparaît possible.

#### **6. Informations diverses**

##### **a. Informations communales**

- Cours de yoga

Des cours de yoga seront dispensés, à partir du mois de septembre 2019, à l'Artésienne, le mercredi de 14 h 30 à 16 h. Le conseil décide de facturer 210 € à l'association Gaïa Yoga, dans les mêmes conditions que l'association Imagym'danse, au prorata du temps d'utilisation.

- Dates des conseils municipaux de septembre à décembre 2019 :
  - 20 septembre
  - 18 octobre
  - 15 novembre
  - Jeudi 19 ou vendredi 20 décembre

- Saint-Gilles 2019

En raison des travaux d'aménagement du cœur de village, la fête de la Saint-Gilles va être quelque peu perturbée quant à son organisation ; le conseil municipal est sollicité pour aider le comité des fêtes pour la gestion de la brocante.

- Brèves

La prochaine brève sortira pour le week-end du 24 et 25 août 2019 annonçant notamment les festivités de la Saint-Gilles et notamment le concert de Why Note, le vendredi soir à l'Artésienne.

- PLUiH

La communauté d'agglomération a lancé l'étude pour la mise en place d'un plan local d'urbanisme intercommunal, avec un volet habitat. Les communes vont être sollicitées tant sur la partie diagnostic que sur l'évolution des zones et des règlements d'urbanisme.

- Fibre optique

Monsieur MÉNARD informe le conseil que l'installation de la fibre optique a pris du retard d'environ 6 mois.

- Fête de l'école

Monsieur PIGOREAU regrette qu'aucun élu n'ait été présent à la fête de l'école. Monsieur MÉNARD précise que Monsieur Xavier HÉBERT représentait la mairie ; il a assuré la distribution des prix et dit quelques mots.

*Levée de séance à 22 h 45*



**Le Maire,**

**Jean-Yves MÉNARD**